

INCLUSION : DEMANDE D'AMENAGEMENTS

CQP ATTACHE DE GESTION
BADGES RH ET IMMOBILIER

01.

Demande

Tout besoin d'adaptation est étudié sur demande.

Lors de l'entretien de recevabilité, vous pourrez déclarer une situation de handicap.

02.

Mise en relation

Votre interlocuteur communiquera ensuite par mail, avec votre accord préalable, **vos coordonnées** au référent handicap de votre pôle d'inscription (OF partenaire), en mettant également en copie le référent handicap de l'OF porteur (ISFEC AFAREC).

[Liste des référents handicap des OF partenaires](#)

03.

Entretien référent handicap

En vue du premier rendez-vous, pensez à vous munir d'un document valide justifiant de votre situation.
(document d'un organisme officiel indispensable à la prise en compte).

Vous serez invité par le référent handicap de votre pôle d'inscription à un entretien pour **identifier vos besoins et les aménagements.**

Lors de cette rencontre, vous pourrez convenir ensemble d'une proposition de Projet Personnalisé de Formation (PPF) selon votre situation.

04.

Rendu des décisions

A l'issue de cette rencontre et après accord de toutes les parties, **vous pourrez bénéficier d'un accompagnement tout au long de la formation** sous forme d'entretiens réguliers avec votre responsable de formation, ainsi que le référent handicap.

Le référent handicap du pôle d'inscription communiquera à l'OF porteur les décisions qui ont été prises ; Ainsi que selon leurs process spécifiques, préviendra les différentes parties prenantes de sa structure, afin de permettre la mise en place des aménagements.